

par percussion ou friction, et qu'on levât la défense relative au verre et aux liquides. Nous comprenons que la restriction faite au sujet de verre vient ce que l'on craint que le verre ne se casse ou que le liquide ne se répande. Il nous semble que pour obvier à ces deux inconvénients, on pourrait ordonner que le verre ou son contenu liquide, ne puissent être transportés qu'à condition qu'ils soient arrangés de manière à ne pas causer de dommage au reste des matières mis à la malle. Ainsi, quel danger aurait à courir une bouteille enfermée dans une enveloppe de bois ou de fer-blanc recouverte imperméable, et fermée de manière à rendre la communication avec l'intérieur impossible? Si, dans ce cas, le verre se brisait, l'intéressé seul en souffrirait. Si le Gouvernement acceptait cette suggestion, il augmenterait son revenu d'une somme considérable. Il rendrait en même temps un service incalculable à toute une classe de personnes, qui n'ont pas le moyen de se payer le luxe coûteux de donner 24 centins par livre, pour certains effets dont ils ont cependant besoin, et qu'ils sont dans l'impossibilité de se procurer autrement que par la maille, à certaines saisons de l'année. Nous avons cité, dans notre précédent article, la population du Saguenay et de la Gaspésie, qui se trouve dans ces conditions, pendant à peu près deux tiers de l'année.

Si l'on considère que le Gouvernement a un système de transport tout organisé et que le transport des paquets, au taux mentionné, lui donnerait un revenu de \$80 par tonne, on verra qu'il est parfaitement en état de faire le transport des paquets dans les conditions demandées, et qu'il est assuré de réaliser un bon profit. En effet, il est certain qu'il aura cent fois plus de paquets à transporter au taux de 4 centins la livre, qu'il n'en a, actuellement, au taux de 24 centins.

Le gouvernement Allemand se charge de transporter par voie postale, non seulement les objets ordinairement transportés par les mailles, mais encore du beurre frais empaqueté de manière à ne pas endommager les choses avec lesquelles il peut venir en contact, et cela pour un prix très-minime. De plus, nous voyons que le congrès postal réuni à Paris, est tombé d'accord pour transporter d'un pays à l'autre des paquets pesant 6 livres et demi et mesurant 8 pouces carrés, au prix de 50 centimes, soit environ 10 centins. Si l'on croit pouvoir transporter les paquets du volume et du poids ci-mentionnés, avantageusement, pour un pareil prix, à plus forte raison, notre gouvernement peut-il se rendre à la suggestion que nous faisons, sans craindre de faire une mauvaise spéculation.

La plupart des députés aux chambres fédérales et locales lisent le *Journal d'Agriculture* et nous espérons qu'ils voudront bien étudier cette question, et s'occuper de la faire résoudre au plus tôt, pour le plus grand bien de leurs commettants. En effet, ce sont les cultivateurs qui bénéficieront le plus du changement demandé, et, nul doute que, une fois le gouvernement convaincu qu'en agissant dans le sens de notre suggestion, il rendra service à tout le monde, tout en augmentant son revenu postal, il s'empressera de modifier ses règlements en conséquence. Nous espérons aussi que la Presse voudra bien s'occuper de cette question, qui est d'un grand intérêt pour tous. — La rédaction du *Journal d'Agriculture*.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL DE LA RACE BOVINE.

Nous devons le reconnaître, depuis quelques années, grâce à nos sociétés d'agriculture, le nombre des esprits disposés à exercer leur intelligence sur les questions agricoles, s'est considérablement accru.

Parmi ces questions, l'une de celles dont on s'occupe davantage, c'est de tendre à l'amélioration du bétail et à celle de la race bovine en particulier.

Nous sommes arrivés à comprendre qu'avec des frais presque identiques et seulement des soins mieux entendus, on parvient à produire des animaux d'un prix fort supérieur à celui qu'atteignaient autrefois les animaux résultant des races et des éducations négligées.

Meilleur choix de reproducteurs et meilleures méthodes d'élevages: telles sont les deux conditions voulues pour substituer, en peu d'années, dans une ferme, un bétail de valeur à des animaux chétifs, d'un faible rendement, tant qu'on les conserve, et d'un prix de vente très limité, quand on veut s'en défaire.

Toutefois, bien qu'il y ait accord sur l'importance capitale de ces bases de progrès, une foule de questions secondaires, qui s'y rattachent, sont encore fort incomplètement étudiées ou jugées. Les auteurs qui traitent de ces questions, ne sont pas surtout unanimes sur les meilleurs modes de reproduction; et tout au moins ne se rend-on pas généralement un compte exact des résultats qu'on prépare, en adoptant les uns ou les autres de ces modes.

Nous allons les passer en revue, nous appuyant pour cela sur les auteurs les plus autorisés, avant d'entretenir les lecteurs sur les soins à donner aux animaux qu'on veut élever pendant la période qui précède l'âge adulte.

La reproduction du bétail a lieu dans trois conditions différentes:

1o. En s'attachant à conserver pure une race quelconque, et se bornant alors à prendre dans cette race les meilleurs reproducteurs possibles. C'est ce qu'on appelle *procéder par sélection*.

2o. En croisant une race avec une autre jugée supérieure et qui doit toujours fournir le mâle. C'est ce qu'on nomme la *méthode du croisement*.

3o. En aillant ensemble des produits de croisements, ou tout au moins employant un mâle métis. C'est ce qu'on appelle la *mélissage*.

De la *sélection*. — La sélection offre incontestablement le seul moyen assuré de conserver dans sa pureté une race que l'on veut perpétuer.

Il faut savoir que les animaux tirent tous les conditions de leur type caractéristique ou de leurs aptitudes, des générations dont ils descendent. Cette influence des ascendants, connue sous le nom d'*atavisme*, du mot latin "*atavus* (aïeul)," crée une puissance héréditaire d'autant plus grande que le laps de temps depuis lequel elle s'exerce, avec une constance de conditions générales reproduite à chaque génération, est plus considérable.

C'est à cette puissance héréditaire qu'on doit les races pourvues de fixité.

Des reproducteurs constamment pris dans une race toujours la même l'entretiennent donc parfaitement